



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

50 avenue Daumesnil 75012 Paris / tel 01 44 68 13 75 / mail: syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Échos du CST central du 26 mars 2025

Arrêts maladie, entretien professionnel, JOP, télétravail

Comme d'habitude nous vous rendons compte des sujets abordés et de ce que nous avons défendu / proposé dans les réunions avec l'administration.

Déclaration liminaire

Nous avons dénoncé le comportement de l'élue en charge des personnels qui à la F3SCT a imposé autoritairement une limitation drastique du débat, lire [ICI](#). Quand une expertise indépendante montre qu'un service est "à bout de souffle", l'élue refuse le débat ou même d'écouter le rapport d'expertise !

La conception du dialogue et de la démocratie sociale de la Ville se résume-t-elle au principe de choisir une question à laquelle il faut répondre par oui ou par non comme pour la votation citoyenne dont la Ville se vante ?

Concernant le 3975 l'élue a de nouveau renvoyé à des discussions ultérieures à la direction concernée (DDCT) et donc refusé de répondre aux demandes intersyndicales de création de postes et de réduction du temps de travail (sujétion).

A notre demande réitérée d'un **échelonnement d'éventuels « trop perçu » avec la mise en place de l'indemnisation à 90% en cas d'arrêt maladie**, lire [ICI](#), l'élue s'est enfin engagée à le mettre en œuvre. A l'inverse, elle s'est refusée à s'engager à utiliser les économies faites pour financer la future protection complémentaire...

« Simplification » de la feuille d'entretien professionnel : le « toujours plus »

La grille des compétences est retirée et il est rappelé que **l'entretien doit se faire à partir de la fiche de poste**. Il est ajouté la possibilité pour l'agent.e de signaler par écrit les problèmes survenus (sous-effectifs, glissement de tâches etc....).

C'est positif mais la logique reste celle de définir des nouveaux "objectifs" et donc de nous en demander toujours plus !

Dans l'évaluation des encadrant.es, la Ville n'intègre toujours pas des objectifs pourtant annoncés tels que le fait de favoriser **l'inclusion, l'égalité femmes/hommes ou la préservation de la santé de ses agent.es** pour notamment anticiper **l'usure professionnelle**.

En matière de formation, il n'y a toujours aucun engagement pour garantir aux agent.es de pouvoir se former à autre chose que le métier exercé.

Enfin, la Ville n'a pas de réponse aux situations nombreuses de conflit entre un.e agent.e et un N+1, où l'entretien avec ce dernier n'est pas souhaité par l'agent.e (et pas souhaitable) si ce n'est l'idée qu'il faut que la feuille soit signée par le N+2...

JOP : inégalités femmes hommes

La Ville communique beaucoup de chiffres pour dire qu'elle a mis plein d'argent (heures supp, astreintes, prime JO) mais aucun sur la répartition femmes/hommes qui pourraient pourtant éclairer la question des inégalités salariales puisque les éléments variables (primes) sont au cœur de ces inégalités.

La Ville justifie l'inégalité par le fait que la **prime exceptionnelle** a concerné des **corps de métiers** directement mobilisés pour les JOP et que ceux-ci étaient **masculins**.

Le refus d'accorder une prime pour l'ensemble des personnels de la Ville en poste pendant les JOP (et donc impactés) comme demandé par notre syndicat et plusieurs autres, **accroît donc les inégalités femmes/hommes !**

Par ailleurs, il faut noter qu'avec 90% d'agent.es de la DPE ayant bénéficié de la prime JOP, la DPE a très bien fonctionné lors des JO. **Cela démontre qu'avec une meilleure rémunération il n'y a plus de problèmes d'absences. La Ville devrait en tirer des leçons...**

Télétravail : un traitement statistique

Le bilan présenté donne des chiffres mais ne dit pas grand-chose.

Les 1 000 nouveaux collègues ayant une convention pour télétravailler ont-ils bénéficié de la **formation obligatoire** et reçu le **matériel** nécessaire ?

Les encadrant.es d'équipe ont-ils eu accès à la formation pour encadrer une équipe mixant présence sur site et télétravail ?

La Ville a mis en place un réseau de référent.es sur le télétravail mais qui n'ont pour le moment que pour mission d'agir sur l'indemnisation. **A quand un réseau qui sert aussi à surmonter les problèmes découlant du télétravail comme la surcharge de travail, le respect du droit à la déconnexion, l'articulation vie privée/vie professionnelle ?**

La Ville n'a toujours pas fourni les répartitions genrées des jours de télétravail. Les études récentes sur le télétravail montrent pourtant que ces éléments sont décisifs pour voir l'impact du télétravail sur l'égalité femmes/hommes (répartition des tâches, déroulement de carrière).

Bilan pour la Ville on continue comme ça ! Pour que ça change il va falloir compter sur nous-même !

Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !

SUPAP-FSU : 01 44 68 13 75 ou syndicat-supap-fsu@paris.fr